

« Les dépenses augmentent plus vite que les recettes »

FAUX

Entre 2018 et 2024, les dépenses de fonctionnement sont passées de 6,379 millions d'euros par an à 6,603 millions (+224 000 euros), quand les recettes de fonctionnement ont augmenté de 7,043M€ à 7,912 M€ d'euros (+869 000 euros).

« La commune risque de se retrouver dans l'incapacité de rembourser ses emprunts »

FAUX

Le compte administratif 2024, qui précise les dépenses et recettes réelles de l'année, montre que la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 1,559 million d'euros et une épargne de 1,143 million d'euros, auxquels s'ajoute une réserve de 7,517 millions d'euros pour financer ses équipements publics. En l'espace de deux ans, elle s'est même désendettée de plus de 15%. A ce jour, il n'y a donc aucun risque de se retrouver dans l'incapacité de rembourser les emprunts. Plus encore, grâce à cette bonne gestion, aucune augmentation d'impôts n'a été faite par la municipalité depuis 2015.

«Le budget prévu cette année fera plus que doubler la dette communale »

VRAI

Mécaniquement, si la Mairie souscrit un emprunt, la dette communale augmentera. Cette dette sera fonction du montant réellement emprunté. Pour rappel, en 2024, un emprunt de 3,5 millions d'euros avait été prévu au budget, voté à l'unanimité des élus. La municipalité ne l'avait finalement pas souscrit grâce au travail de contrôle de gestion réalisé tout au long de l'année, à l'obtention de plus d'un million d'euros de subventions complémentaires, et au décalage de certains projets. Par ailleurs, cette dette restera tout à fait maîtrisée et cohérente avec les capacités financières de la commune, (4,28 ans fin 2024), maintenant sa capacité de désendettement sous la moyenne nationale de 5,5 ans.

« Le port fluvial est un gouffre financier »

FAUX

Le projet a été initialement conçu pour apporter des services et des équipements publics aux Cupressiens situés au Nord de la commune (crèche, salle de vie locale commerces de bouche, aire de jeux pour les enfants du

groupe scolaire, piste cyclable, aménagement des berges du canal aujourd'hui non entretenues par les Voies Navigables de France faute de moyens). Il doit également proposer un rééquilibrage de la commune, alors que le développement a commencé au sud, afin d'éviter les fermetures de classes du groupe scolaire Francis et Odette Teisseyre et d'apporter une clientèle pérenne au Carrefour Market et à la zone de l'Aulnoye, (cf. l'édition spéciale du magazine de mars 2021). **Ces développements seraient possibles sans aucune charge d'investissement pour la commune, tout en lui apportant de nouvelles recettes.**

Avec l'inflation de la période 2021-2023, la municipalité a réévalué l'enveloppe prévisionnelle des coûts travaux. Ces augmentations de coûts ont été évoquées à plusieurs reprises dans le magazine (édités et dossiers de novembre 2024, mai 2023, janvier 2023, novembre 2022). A ce jour, les derniers appels d'offres lancés sur d'autres projets confirment une baisse des coûts travaux, ce qui devrait permettre de se rapprocher des coûts prévisionnels initiaux. **La municipalité a bien sûr prévu des solutions de repli pour le cas où le projet ne se ferait pas, de sorte que les coûts engagés soient couverts, sans peser sur les finances communales.**

« Le Maire a pourtant de nouveau annoncé que le projet était à l'équilibre financier »

FAUX

L'équipe municipale a toujours été transparente sur **ce projet conçu sans impact financier pour la commune** et qu'il **ne serait réalisé qu'à cette condition**. La question des équilibres financiers a également été évoquée à plusieurs reprises (magazine de janvier 2025 et de septembre 2024).

« Les prévisions budgétaires présentées aux élus sont erronées »

FAUX

Les prévisions budgétaires à 10 ans restent toujours des prévisions. Elles ont été faites en transparence avec toutes les informations connues à ce jour, en lien avec l'Adjoint aux finances de l'époque qui les a validées à toutes les étapes de la préparation budgétaire entre novembre 2024 et avril 2025 et qui les critique à présent.

« Dans ces dernières, les recettes sont optimisées. Les dépenses sont quant à elles minimisées »

FAUX

C'est même le contraire. La mécanique de préparation budgétaire impose aux collectivités d'inclure dans leurs budgets prévisionnels l'ensemble des dépenses connues; en revanche, elle n'inclut pas les recettes non encore confirmées. Cette discipline contribue en principe, en fin d'année, à améliorer la situation budgétaire par rapport aux prévisions initiales. En 2024, ce sont ainsi plus d'un million d'euros de subventions reçues qui ont été ajoutées au budget durant l'année et qui ont permis d'éviter la souscription d'un emprunt.

« Sur la partie investissements, les prévisions incluent une prise en charge des équipements publics à hauteur de 80% par Val d'Europe Agglomération »

VRAI

Depuis la loi n°2024-322 du 9 avril 2024, Val d'Europe Agglomération (VEA) peut financer jusqu'à 80% des équipements publics des communes (et non plus 50%), ce qui permet de diminuer leur charge financière. L'agglomération, à l'origine de ce travail mené auprès du législateur, a souhaité se rapprocher des prérogatives du SAN du Val d'Europe (ancêtre de VEA), qui finançait 100% des équipements publics. Ainsi, le Président de VEA a d'ores et déjà annoncé publiquement à Coupvray que notre commune en bénéficierait. Comptablement, si nous voulons pouvoir compter sur ce soutien financier en 2025, nous devons l'inscrire au budget.

"Coupvray enregistre les dépenses de fonctionnement les plus élevées du Val d'Europe"

VRAI

En 2024, Coupvray enregistrait 2 355 euros de dépenses de fonctionnement par habitant (1129 euros pour Magny le Hongre). Ce ratio doit se lire à la lumière de différents indicateurs :

- **le budget primitif de Coupvray** est plus élevé que celui de Magny : les dépenses sont fonction des capacités financières (8M€ sur un budget de 21,5 M€ pour Coupvray en 2025, soit 37%; 11,8 millions sur un budget de 16,3 millions pour Magny, soit 72%).
- **Coupvray est la plus grande commune en surface et en patrimoine historique** des 5 communes historiques : cette situation génère des charges importantes d'entretien et de gestion que n'ont pas les autres communes.
- **Coupvray est surclassée à « 10 000 habitants »** : elle doit proposer les mêmes services que les communes les plus peuplées du Val d'Europe, avec

les dépenses qui y sont associées.

- **...tout en ayant un nombre d'habitants très inférieur** (2 980 à Coupvray - 9 209 à Magny en 2024). Or, la dépense par habitant est calculée avec la population établie par l'INSEE (avec trois ans de retard). Ramenée à la population réelle (3 800 habitants), la dépense de Coupvray est à 1737 euros par habitant, soit un niveau comparable aux trois autres communes historiques de VEA.
- **L'épargne dégagée, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, est comparable dans les deux communes**, alors même que Magny perçoit une aide au fonctionnement conséquente de la part de VEA.

Autrement dit, le niveau des dépenses à Coupvray est le reflet de ses capacités financières et du haut niveau de services rendus aux Coupvrayiens.

Toutefois, même après avoir maintenu quasiment stable les dépenses de fonctionnement pendant 6 ans, il serait illusoire d'imaginer et trompeur de faire croire que la commune pourra encore baisser ses dépenses alors qu'elle construit de nouveaux équipements et qu'elle accueille chaque année de nouveaux habitants. Ses dépenses iront en augmentant, ses recettes également.

« Nous avons donc demandé à Monsieur le Maire de s'engager à réduire les dépenses pour nous permettre de rembourser les emprunts en cours et celui à venir. Nous n'avons pas obtenu de réponse positive »

FAUX

Le remboursement des emprunts en cours figure bien dans le budget prévisionnel 2025. C'est même une obligation légale.

L'ancien adjoint aux finances, seul, a fait une demande inattendue, non étayée, et impossible à satisfaire en plein conseil municipal, en demandant de réaliser une baisse complémentaire de plus de 100 000 euros du budget de fonctionnement de la commune. Il lui a été rappelé que ce travail de réduction des coûts avait déjà été effectué, en la présence de l'intéressé, et que tout ajustement additionnel devrait passer par des arbitrages faits par les élus en commission. Le compte-rendu de cet échange figure dans le procès-verbal du conseil municipal du 07 avril 2025. Des économies sur le fonctionnement sont réalisées chaque année, d'abord au moment d'établir le budget (les services travaillent à partir d'une note de cadrage budgétaire), ensuite au moment des arbitrages sur les dépenses lesquels sont réalisés avec les élus, et enfin en contrôlant la dépense toute l'année et en trouvant des subventions.



@villedecoupvray



@villedecoupvray

www.coupvray.fr



une histoire
un avenir